



**La gestion des personnes détenues affiliées au régime général au titre de leur détention a été centralisée afin de simplifier les circuits de traitement des mutations de dossiers et pour réduire les risques de rupture de droits.**

- Deux Centres Nationaux de gestion des Personnes Ecrouées (CNPE) ont été créés

## Les missions du CNPE

### Proposer une offre de service uniforme sur l'ensemble du territoire

- Accompagner les personnes sous écrou dans l'accès aux droits et aux soins lors de la détention mais également à la sortie.
- Instruire avec une attention particulière les dossiers des personnes écrouées à l'entrée et en amont de la levée d'écrou.

### Développer une expertise au sein du réseau Assurance Maladie et améliorer la communication avec les partenaires

- Faciliter la coopération avec l'Administration Pénitentiaire grâce à un interlocuteur unique pour notamment améliorer les délais de traitement.
- Développer la collaboration avec les partenaires (établissements de santé, partenaires associatifs) afin d'offrir une offre globale en étant référent unique sur l'accès aux droits des détenus.
- Présenter à l'Administration Pénitentiaire la stratégie de l'Assurance Maladie en matière de prévention (offres à proposer à la levée d'écrou)